

Résolution adoptée par le Comité de coopération interparlementaire liant le Conseil régional de la Vallée d'Aoste, le Parlement de la Communauté française Wallonie-Bruxelles et le Parlement de la République et Canton du Jura

ACCEPTÉE

Résolution no 122

Préserver une identité culturelle régionale forte

Le Comité mixte de coopération interparlementaire entre le Conseil régional de la Vallée d'Aoste, le Parlement de la Communauté française de Belgique Wallonie-Bruxelles et le Parlement de la République et Canton du Jura, réuni lors de sa dixième session à Aoste les 23 et 24 octobre 2009,

Conscient que la préservation, la valorisation et la promotion de l'identité culturelle et de l'emploi de la langue française, sont au centre des politiques mises en place dans nos entités ;

Constatant que l'identité culturelle se construit et s'enrichit tout au long de la vie de l'individu, au gré de ses rencontres et interactions ;

Considérant que la diversité culturelle est un facteur de développement de nos sociétés et qu'elle participe à notre ouverture au monde ;

Considérant que les échanges et la coopération avec d'autres cultures contribuent à renforcer nos identités culturelles propres ;

Considérant que l'identité culturelle est dynamique et constitue dès lors une richesse inestimable ;

Considérant enfin que la préservation et la valorisation du terroir et du patrimoine font partie intégrante de la construction de l'identité culturelle ;

Le Comité mixte de coopération interparlementaire

Soutient l'idée d'appartenance identitaire ouverte à l'interculturalité source de tolérance et barrière contre les conflits et le repli identitaire ;

Affirme l'importance des échanges culturels et de la coopération entre nos entités dans le désir de défendre et mettre en valeur notre culture commune, marquée par l'usage de la langue française ;

Affirme son attachement à la promotion de la diversité culturelle à tous les niveaux de l'éducation et de la société en général, favorisant ainsi l'épanouissement de la personnalité de l'enfant, prêt à assumer ses responsabilités et sa citoyenneté dans un esprit de tolérance, dans le respect des droits de l'homme et de sa propre identité culturelle.

Encourage les pouvoirs publics à favoriser la mise en place de projets qui, à l'instar des parcs naturels, permettent entre autres, de préserver le patrimoine culturel, vecteur d'identité culturelle.

Delémont, le 18 décembre 2009

Au nom du Comité de coopération interparlementaire:

Michel Juillard
Premier vice-président du Parlement

Raphaël Schneider
Député

Pierre-André Comte
Député

Christophe Berdat
Député

Yves Queloz
Député

Groupe PDC

Groupe PS

[Handwritten signatures of PDC group members]

[Handwritten signatures of PS group members]

Groupe PLR

~~_____~~ P. Héri
 H. Bédaride
 M.
 J. J.
 J. P. Am
 H. Am

Groupe PCSI

~~_____~~
 S. P.
 P. M.
 P. M.
 W. P.

Groupe CS-POP+VERTS

A. M.
 J. P. M.
 A.
 R. M.
 H. M.

Groupe UDC

S. P.
 R. M.
 H. M.